



Procès-verbal du 9 décembre 2019

Compte rendu

Le **neuf décembre deux mil dix-neuf**, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS -CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 3 décembre 2019, s'est réuni à la mairie – salle du conseil municipal - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET, Maire.

Membres :	Présents :	Jean-Victor THEVENET, Maire ; Daniel DURAND, Daniel BOUILLON, Fabrice CHENAUD, Marie-Christine CALLSEN, Adjoints ;
- en exercice :	16	Fernand DARGAUD ; Laurent PEGON, Cécile TALON ; Cécile BURDIN et
- présents :	10	Delphine LINOIS, conseillers municipaux.
- votants :	12	Excusées : Sandrine GALICHON qui a donné pouvoir Jean Victor THEVENET ;
- pouvoirs	2	Joël CORNELOUP qui a donné pouvoir à Daniel DURAND ;
Quorum :	9	Karine ALMERAS ; Elodie BERRAUD, Stéphanie MICHEL et Maryline PERRIN

Secrétaire : Fabrice CHENAUD - Secrétaire auxiliaire : Sophie BAYET, secrétaire de mairie.

Conseil municipal du 19 novembre 2019 : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2019.

Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes rendus

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Jean-Victor THEVENET, Maire, invite le conseil municipal à faire part de ses observations sur les comptes rendus des réunions suivantes :

- du conseil communautaire du 17 octobre 2019 : sans observation ;
- du bureau municipal n° 17 du 2 décembre 2019 : sans observation.

Décisions du maire : rendu compte au conseil municipal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal du 8 avril 2014 dans le cadre du droit de préemption pour des immeubles bâtis au 996 chemin des Cours et 99 chemin de Belvédère.

Budget assainissement : travaux de raccordement à l'assainissement collectif - chemin des Cours

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire ; Fabrice CHENAUD, adjoint au maire

Le Conseil municipal, à la majorité des votants (10 pour et 2 abstentions) **valide le devis de l'entreprise CHAVANY pour un montant de 28 793.11 € afin de réaliser des travaux de raccordement au réseau assainissement Chemin des Cours.**

Budget communal : travaux église

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET

Le Conseil municipal, à l'unanimité **autorise les dépenses de rénovation du fronton de l'église pour un montant total de 4 994.90 €** et valide les devis THEVENET-THOMAS et PLAINARD COUVERTURES.

Contribution RASED

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET

Le conseil municipal, à l'unanimité octroie une contribution à hauteur d'un euro par élève inscrit à l'école publique.

Location salle des fêtes : école de musique du pays Charlieu Belmont

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 POUR et 1 CONTRE) met à disposition de l'Ecole de musique du pays de Charlieu-Belmont la salle des fêtes de Carillon le samedi 16 mai 2020 en contrepartie de la somme de 108 € correspondant aux frais facturés par l'entreprise de nettoyage.

Budget communal : décision modificative n°5

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative n° 5 au budget primitif principal 2019 pour procéder à des ajustements de crédits et de dépenses au sein des deux sections, fonctionnement et investissement, sans changer le montant général initial.

Demande de subvention - Fitness carillon

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention d'un montant de 300 € à l'association FITNESS CARILLON.

Ecole publique : organisation du temps scolaire

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants conserve l'organisation du temps scolaire actuel sur 4 jours avec les mêmes horaires. (= régime dérogatoire)

Lu : 8 h 30 à 11 h30 puis 13 h30 à 16 h 30

Ma : 8 h 30 à 11 h30 puis 13 h30 à 16 h 30

Je : 8 h 30 à 11 h30 puis 13 h30 à 16 h 30

Ve : 8 h 30 à 11 h30 puis 13 h30 à 16 h 30.

Questions diverses

Les repas végétariens au restaurant scolaire

Mr le maire donne lecture du courrier de l'entreprise Newrest, fournisseur des repas scolaires dans lequel ce dernier indique qu'il souhaite proposer des repas végétariens à une fréquence d'une fois par semaine se référant au cadre de la loi EGalim applicable depuis le 1^{er} novembre 2019 à titre expérimentale.

Mr le Maire donne des explications sur la loi EGalim

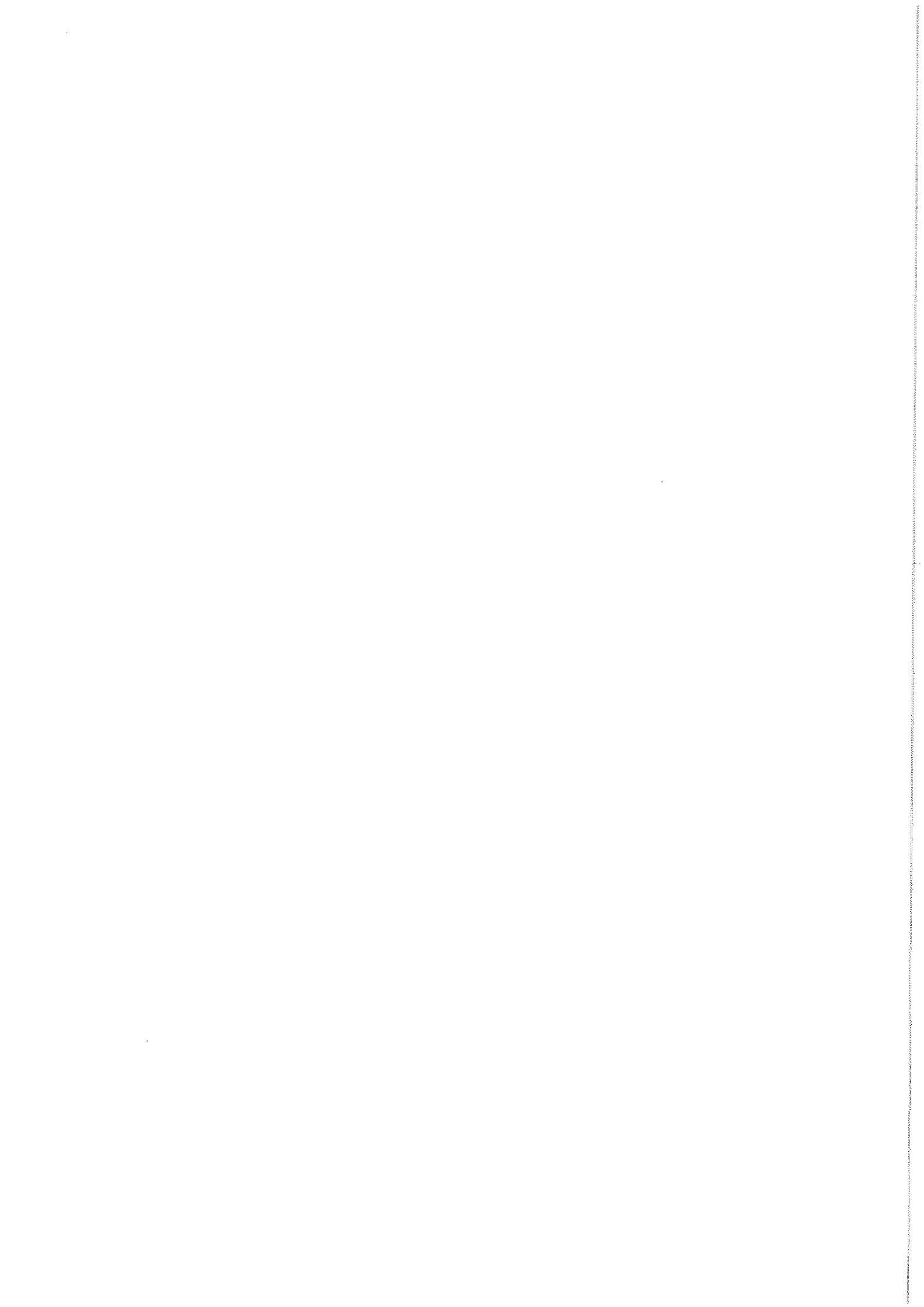
Publiée depuis le 1er novembre 2018, la loi EGalim vise à remettre à l'équilibre les relations commerciales entre producteurs et acteurs de la grande distribution ainsi qu'à rendre accessible à tous les consommateurs une alimentation saine et durable.

· Une obligation d'approvisionnement « responsable »

L'Article 24 de la loi EGalim instaure l'obligation pour la restauration collective de s'approvisionner avec au moins 50% de produits (en valeur) issus de l'agriculture biologique, locaux ou sous signe de qualité à compter du 1er janvier 2022. Parmi ces 50% de produits répondant à un gage de qualité, au moins 20% doivent être d'origine biologique.

· Un menu végétarien par semaine et davantage de protéines végétales

Toujours selon l'article 24, tous les établissements de restauration collective devront proposer un menu végétarien par semaine à compter du 1er novembre 2019. Dans le cadre de ce menu végétarien les gestionnaires de 200 couverts et plus par jour, devront présenter un plan de diversification des protéines proposées. Cela signifie que les protéines ne devront pas être uniquement de source animales (œufs ou lait, par exemple) mais également provenir d'une source végétale (soja, par exemple). De plus, l'article 26 précise la possibilité de rendre l'affichage des menus obligatoire dans certaines collectivités territoriales. Enfin d'après l'article 29, les gestionnaires devront rendre public la qualité nutritionnelle de leurs menus.



Mr le maire demande au Conseil municipal son avis sur la fréquence des menus végétariens à servir au restaurant scolaire.

Après discussion, le Conseil municipal charge Mr le Maire de demander à l'entreprise Newrest

- **de ne plus afficher « menu végétarien » sur les menus,**
- **de ne servir des repas végétariens qu'une fois par mois.**

Jean-Victor THEVENET, Maire, lève la séance à 21 heures 30

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 9 décembre 2019.

Le secrétaire de séance,

Fabrice CHENAUD



Le Maire,
Jean-Victor THEVENET



